



**MAIRIE de
DOMFRONT EN POIRAIE**

Arrêté portant retrait d'une délégation à un adjoint

Le maire de la commune de Domfront en Poiraise,

Vu la délibération du 18 décembre 2018 n° 2 par laquelle il a été donné délégation à Monsieur Franck Moisseron, actuel adjoint aux travaux et Maire délégué de Rouellé, pour signer les statuts de la SAS Méth@domf et tous documents liés à cette affaire et de représenter Monsieur le maire pour toutes les affaires relatives à la SAS Méth@domf,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Arrête :

Article 1^{er} : La délégation donnée à M Monsieur Franck Moisseron, actuel adjoint aux travaux et Maire délégué de Rouellé, par délibération susvisée, est rapportée.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et sera publié et affiché dans les conditions habituelles. Copie en sera transmise à Monsieur le préfet.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Domfront en Poiraise, le 29 décembre 2022

Bernard SOUL
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20221229-AR2022-12-AU
Date de télétransmission : 10/01/2023
Date de réception préfecture : 10/01/2023